

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 3 juillet, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean-Pierre LARIBE, Philippe ARNAUD, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Mathieu ROUGERY, Brigitte LEGROS, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Savério TRIPODI.

Procurations : Marie-Gentil GOURAUD donne procuration à Dominique CAYRE,
Rosy CAVARROT donne procuration à Sophie RIOL,
Jean MAGE donne procuration à Gabriel BARRADE,
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Ghislaine DUBOST

Absents excusés :

Absents : Sabrina CAREME

Secrétaire de séance : Mathieu ROUGERY

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

Achat d'un véhicule utilitaire de type camion :

Vu la nécessité d'équiper les services techniques d'un véhicule utilitaire de type camion,

Vu les devis sollicités,

Il a été décidé d'accepter le devis de la société PAROT VI Brive, 338 Impasse du Garage, 24120 LA FEUILLADE, pour un véhicule d'occasion de marque Iveco (année 2020 – 64 151 km) au prix de 28 500.00 € HT soit 34 200.00 € TTC,

Ecole : Achat de détecteurs pour projecteurs :

Considérant la nécessité de mettre en conformité l'éclairage extérieur de la cour de l'école – niveau primaire, en installant des projecteurs avec détecteur,

Vu les devis sollicités,

Il a été décidé de retenir le devis de l'entreprise Téréva – Agence de Bretenoux – 2237 Croix Blanche – 46130 ST MICHEL LOUBEJOU pour un montant de 132.99 € HT soit 159.59 € TTC.

Achat table de cuisson – Logement 1^{er} étage – agence postale – Brivezac

Vu la fin du bail intervenue le 31 janvier 2025 entre le locataire du logement communal situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'agence postale et la commune,

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation dudit logement,

Il a été décidé d'équiper le logement d'une plaque de cuisson, achetée au centre E Leclerc, 66 avenue de la République, 46130 BIARS SUR CERE, pour un montant de 207.50 € HT soit 249.00 € TTC.

Indemnisations sinistres (Panneau de signalisation (Place du Champ de Mars) – Candélabre (rue Gnl De Gaulle))

Vu les propositions de remboursement de la compagnie d'assurance AXA, suite aux sinistres en date des 8 décembre 2023 et 2 septembre 2024,

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement de l'assurance pour un montant de 136.80 € (panneau signalisation) et de 4 067.00 € (candélabre),

Pose d'un candélabre – 1 rue Gnl De Gaulle

Vu le sinistre intervenu en date du 2 septembre 2024,

Vu le devis présenté par l'entreprise INEO, 3 rue du Moulin de Chando, 19001 TULLE Cédex,

Vu la proposition de remboursement de la compagnie d'assurance AXA relative à ce sinistre

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise INEO, 3 rue du Moulin de Chando, 19001 TULLE Cédex, pour un montant de 4 067.00 € HT soit 4 880.40 € TTC.

Acquisition de 2 défibrillateurs (DAE) – en pack extérieurs (pour Beaulieu et Brivezac) :

Vu le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, relatif aux défibrillateurs automatisés externes, qui précise que : « *Sont soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe, les établissements recevant du public qui relèvent : des salles polyvalentes* »

Vu les devis présentés,

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise AQUICARDIA, ZA Godard, 6 rue du Parc, 33110 LE BOUSCAT, pour un montant HT : 3 864.36 € soit 4 637.23 € TTC.

Signalétique routière :

Vu la nécessité de refaire à neuf la signalétique routière horizontale : stationnements, stops, passages piétons,

Il a été décidé de retenir le devis de la société Manavasa Nouvelle Aquitaine, 11 boulevard de la République pour un montant de 742.10 € HT soit 890.52 € TTC.

Acquisition de barrières de circulation :

Vu la nécessité de compléter les équipements en termes de barrières de circulation pour pouvoir répondre aux normes de sécurité,

Vu les devis sollicités,

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise COMAT et VALCO, CS 70130 – 253 Bd Robert Koch – 34536 BEZIERS Cédex pour un montant de 1 120.00 € HT soit 1 344.00. € TTC.

Ecole : Acquisition de dispositifs anti-pince doigts :

Vu la réglementation en vigueur qui préconise d'équiper les portes des écoles maternelles d'anti pince doigts,

Vu les devis sollicités,

Il a été décidé : d'accepter le devis de l'entreprise LEGALLAIS, TSA 50002, 14907 CAEN CEDEX 9, pour un montant HT de 399.36 € HT soit 479. 23 € TTC.

Installation de coffrets-prise pour les Marchés de Producteurs de Pays-MPP

Vu la nécessité d'améliorer la capacité de branchements et la sécurisation pour les producteurs présents au Marché de Producteurs de Pays,

Il a été décidé d'installer un disjoncteur différentiel tétrapolaire et une prise (marque Legrand) pour un montant de 152.98 € HT soit 183.59 € TTC.

Travaux d'aménagement des rues Léopold Marcou et Eustorg de Beaulieu, lot 3 : réseaux secs – pose du réseau fibre :

Vu la délibération du 12 septembre 2024 approuvant l'opération citée en objet,

Vu le devis présenté par la société AXIONE, Gare de Corrèze – 19800 CORREZE,

Il a été décidé d'accepter le devis présenté par la société Axione, Gare de Corrèze, 19800 CORREZE pour un montant de 7 906.90 € HT, soit 9 488.28 € TTC.

Achat de pots ronds et de panneaux de signalétique :

Vu le sinistre intervenu en date du 1^{er} avril 2025, à l'entrée de la ville côté nord,

Vu la nécessité de remplacer le mobilier urbain endommagé,

Vu la déclaration de sinistre effectuée auprès de la compagnie d'assurance AXA,

Vu les devis présentés,

Il a été décidé d'accepter les devis de l'entreprise ALEC Collectivités, 6 rue des Champs, 47600 NERAC, pour :

- ✓ Les panneaux de signalisation : d'un montant de 952.65 € HT soit 1 143.18 € TTC,
- ✓ Les pots ronds : d'un montant de 1 448.95 € HT soit 1 738.74 € TTC.

Achat de panneaux parking :

Vu la nécessité d'améliorer la signalétique dans le centre de Beaulieu-sur-Dordogne et notamment indiquer les parkings,

Il a été décidé de commander à Atout'Pub, 2177 route de Puybrun, 46110 BETAILLE, 10 panneaux (700*850 mm) pour un montant HT de 590.00 € HT soit 708.00 € TTC.

Ecole : acquisition de mobilier :

Vu la demande de l'enseignante de la classe de PS/MS,

Vu les devis sollicités,

Il a été décidé d'acheter à la société MANUTAN COLLECTIVITES, 143 bd Ampère, CHAURAY-CS 90000 NIORT cédex 9, 1 meuble haut (30 bacs incolores), 1 meuble double colonne (20 bacs incolores) et 2 tables réglables en hauteur pour un montant de 1 194.54 € HT soit 1 433.45 € TTC.

Travaux d'aménagement des rues Léopold Marcou et Eustorg de Beaulieu, lot 1 : réseaux eaux pluviales – avenant n°1 :

Considérant le projet de la commune de procéder au réaménagement des rues Léopold Marcou et Eustorg de Beaulieu (réseaux eaux pluviales, aménagement de surface, dissimulation des réseaux),

Vu les devis présentés, et la délibération du 12 septembre 2024 portant attribution des marchés et plus particulièrement pour le lot 1 : eaux pluviales à l'entreprise COLAS – la Gaye – 19360 La Chapelle aux Bros pour un montant HT de 166 873.69 € soit 200 248.43 € TTC,

Considérant l'opportunité de raccorder la parcelle AK 399 située rue Eustorg de Beaulieu au réseau,
Vu le devis présenté par l'entreprise COLAS en ce sens,

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°1 présenté par l'entreprise : COLAS – la Gaye – 19360 La Chapelle aux Bros pour un montant HT de 2 523.81 € soit 3 028.57 € TTC

Incidence financière de l'avenant :

Montant HT initial du marché :	166 873.69 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	<u>2 523.81 €</u>
Total HT :	169 397.50 €
TVA 20%	<u>33 879.50 €</u>
Total TTC :	203 277.00 €

Travaux d'entretien et de mise en sécurité d'urgence – Toiture du Bessol – Maîtrise d'œuvre :

Vu la nécessité d'engager des travaux d'urgence d'entretien et de sécurité de la toiture du Bessol en préalable de la réfection complète de cette dernière,

Considérant l'arrêté du 22 août 1949 portant inscription des façades et des toitures de l'immeuble Bessol au titre des Monuments Historiques (MH) et l'utilité de faire appel à un bureau d'études spécialisé en MH, pour le suivi administratif de l'opération d'une part et le contrôle des travaux d'autre part,

Il a été décidé d'accepter la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre présenté par le bureau MANCIULESCU ACMH & ASSOCIES, 214 rue de Grenelle, 75 007 PARIS, pour un montant HT de 1 600.00 € soit 1 920.00 € TTC,

Travaux d'entretien et de mise en sécurité d'urgence – Toiture du Bessol – Travaux :

Vu la nécessité d'engager des travaux d'urgence d'entretien et de sécurité de la toiture du Bessol en préalable de la réfection complète de cette dernière,

Considérant les devis sollicités et l'analyse de ces derniers réalisée par le bureau Manciulescu ACMH & ASSOCIES,

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise Mathieu SOURZAT, 5, La Carrière, 19120 ALTILLAC pour un montant HT de 5 306.00 € soit 6 367.20 € TTC,

Eglise de Brivezac : mise en sécurité électrique de l'installation de sonneries électriques des cloches et du tableau de commande des cloches :

Vu le contrôle effectué par l'entreprise Brouillet et Fils, Coustilla – 367 rue de la Genevière, 19600 NOAILLES, du système de sonnerie des cloches dans le cadre du contrat d'entretien et les dysfonctionnements constatés,

Considérant les devis présentés en conséquence par cette même entreprise,

Il a été décidé d'accepter le devis pour :

- La mise en sécurité électrique de l'installation de sonneries électriques des cloches, d'un montant de 1 566.00 € HT soit 1 879.20 € TTC,
- Le changement du tableau de commande des cloches par une horloge mère électronique, d'un montant de 1 079.00 € HT soit 1 294.80 € TTC

Le coût global de cette remise aux normes est de 2 645.00 € HT soit 3 174 € TTC

Ecole : acquisition de matériel (ventilateurs) :

Vu les fortes températures enregistrées et les préconisations des pouvoirs publics,

Considérant le bien-être des élèves,

Il a été décidé d'équiper les salles de classe, dortoirs, garderie de ventilateurs (10) achetés au Centre E.Leclerc, 66 avenue de la République, 46 130 Biars-sur-Cère pour un montant de 249.92 € HT soit 299.00 € TTC.

Création d'un urinoir mobile :

Considérant les réclamations enregistrées au cours des saisons estivales (particulièrement en 2024), à l'occasion de la tenue des Marchés de Producteurs de Pays quant aux insalubrités causées, il a été décidé d'installer un urinoir mobile et d'accepter à cet effet les devis suivants :

- Société Cédéo, La Croix Blanche, 46130 SAINT MICHEL LOUBEJOU, pour un montant de 1 112.58 € HT soit 1 335.10 € TTC,
- Société Prolians, 6 rue du 11 novembre, 15000 AURILLAC, pour un montant de 243.74 € HT soit 292.49 € TTC

Organisation comice agricole :

Vu les dispositions à prendre pour l'organisation du comice agricole sur la commune historique de Brivezac, il a été décidé de retenir les devis suivants :

- Société Opaline, 176, chemin de Bernoux, 19500 CHAUFFOUR SUR VELL, pour un montant de 220.00 € : réalisation d'affiches format A0,
- Société Atout'Pub, 2177 route de Puybrun, 46110 BETAILLE, pour un montant de 144.00 € : panneaux de signalisation,
- Société Sud Ouest Son, 102 rue Principale, 19410 PERPEZAC LE NOIR, pour un montant de 1 080.00 € : sonorisation du site,
- Société Locamax, 967 route de La Croix Blanche, 46130 SAINT MICHEL LOUBEJOUX, pour un montant de 609.00 € : location groupe électrogène et toilettes chimiques,

DELIBERATIONS :

Décision modificative n°1 – constatation subventions DETR notifiées,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de constater les subventions obtenues au titre de la programmation DETR 2025, à savoir :

- La subvention pour l'opération école numérique d'un montant de 1 620.00 €
- La subvention pour l'opération création d'un parcours de santé et aménagement d'un bâtiment en vestiaires sanitaires, d'un montant de 33 779.55 €

A cet effet, il propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. Equipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 620,00 €
R-13461 - Parcours Santé : parcours santé et bâtiment sanitaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 779,55 €

TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 399,55 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	35 399,55 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	35 399,55 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	35 399,55 €	35 399,55 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1 présentée ci-dessus

Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :

Budget principal : admission en non-valeur :

Monsieur le Maire indique que suite au courrier adressé par Monsieur le Trésorier en date du 5 juin 2025, il y a lieu d'admettre en non-valeur certains titres dont le détail est présenté ci-dessous :

Année	N° Titre	Somme restant à recouvrer – En €	Motifs
2024	930	0.13	Inférieur au seuil de poursuite
2024	759	1.87	Inférieur au seuil de poursuite
2024	886	0.49	Inférieur au seuil de poursuite
		2.49	

Cette dépense sera inscrite au budget 2025 - compte 6541 : créances admises en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 2.49 €

Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :

Ecole primaire : demande d'une aide au financement d'une classe découverte :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'enseignante de la classe de CM1/CM2 dont l'objet est une demande d'aide au financement d'une classe découverte.

En effet l'équipe pédagogique a pour projet d'organiser un séjour en classe découverte dans un centre ODCV (La Martière) pour la classe CM1/CM2 durant l'année scolaire 2025-2026.

Le coût du séjour de 5 jours s'élève à 284.00 €, déduction faite de la participation du Conseil départemental de 40%. A ce jour, selon la liste des élèves inscrits pour la rentrée scolaire 2025/2026, 10 élèves de notre commune sont concernés, mais cet effectif peut évoluer.

Par ailleurs, l'ODCV souhaite désormais n'avoir qu'un seul interlocuteur, la commune accueillant l'école étant pressentie.

La candidature doit être confirmée au plus tard le 26 septembre prochain.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le montant de la participation à 70 €,
- de participer au financement de ce projet uniquement pour les élèves résidents sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne et demande donc une facturation ODCV distincte pour chaque commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et de signer tout

document se rapportant à cette affaire,

Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :

Demande de subvention DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) : travaux d'urgence toiture du Bessol,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'urgence pour l'entretien et la mise en sécurité de la toiture du bâtiment Bessol.

Le coût de cette opération se décompose comme suit :

- ✓ maîtrise d'œuvre : 1 600.00 € HT (Bureau Manciulescu ACMH)
- ✓ travaux : 5 306.00 € HT, (Entreprise SOURZAT)

soit un coût global de 6 906.00 € HT et 8 287.20 € TTC.

Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de la DRAC et présente le plan de financement de cette opération :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	6 906.00	
TOTAL TTC	8 287.20	
DRAC – Travaux d'entretien – 50% du coût HT		3 453.00
Auto financement communal (/ Coût TTC)		4 834.20
TOTAL		8 287.20

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 1 359.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :

Demande de subvention DRAC : Immeuble Bessol – Restauration toiture : Mission Maîtrise d'Œuvre (MOE Diag-DCE) :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'après avoir réalisé les travaux d'urgence pour la toiture du bâtiment Bessol, il convient d'engager une opération globale de restauration de la toiture.

Dans un premier temps, il est nécessaire de retenir une proposition de maîtrise d'œuvre comprenant les missions jusqu'au PRO/DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Les diagnostics amiante et plomb seront également nécessaires, tout comme une mission SPS (Sécurité Protection de la Santé).

Le bureau Manciulescu qui suit les opérations patrimoniales de la commune a présenté un devis de maîtrise d'œuvre (Diag-DCE) pour un montant de 32 640.00 € HT soit 39 168.00 € TTC.

Le coût des missions diagnostic (amiante et plomb) et SPS est estimé à 5 360.00 € HT soit 6 432.00 € TTC.

Le coût global serait donc de 38 000.00 € HT soit 45 600.00 € TTC

Cette première phase est éligible aux aides de la DRAC, le plan de financement serait donc le suivant :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	38 000.00 €	
TOTAL TTC	45 600.00 €	
DRAC – Travaux d'investissement / monuments inscrits - 40% du coût HT		15 200.00 €
Auto financement communal (/ Coût TTC)		30 400.00 €
TOTAL		45 600.00 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 6 233.52 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- d'engager cette opération,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :

Demande de subvention : recette provenant du produit des amendes de police : aménagements de sécurité rue Léopold Marcou :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie de la rue Léopold Marcou, de nombreux aménagements sont réalisés pour garantir la sécurité des usagers, d'autant plus que cette rue est à proximité du collège Jacqueline Soulangue. Elle permet aussi l'accès à une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) et au CIS (Centre d'Incendie et de Secours).

Des chicanes (3) seront créées pour limiter la vitesse, avec la réalisation de massifs en extrémité, un sens unique sera instauré pour une partie de la rue (de l'intersection avec la rue Eustorg de Beaulieu jusqu'au CIS), des stationnement type « dépose minute » pour favoriser l'accès à la MAM seront définis, et la giration pour l'accès au CIS sera améliorée.

Monsieur le Maire précise que ces opérations d'investissement sont éligibles aux aides au titre de la sécurité routière, recettes provenant du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 hab, dispositif géré par le Conseil Départemental.

Le coût des travaux pour cette opération étant de 158 500.00 € HT soit 190 740.00 € TTC, le plan de financement serait donc le suivant :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	158 700.00 €	
TOTAL TTC	190 440.00 €	
Sécurité routière recette provenant du produit des amendes de police – Taux de subvention : 35 % - Plafond de subvention		11 500.00 €
Auto financement communal (/ Coût TTC)		178 940.00 €
TOTAL		190 440.00 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 31 239.78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :

Demande de subvention : recette provenant du produit des amendes de police : aménagements de sécurité rue Eustorg de Beaulieu :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie de la rue Eustorg de Beaulieu, de nombreux aménagements sont réalisés pour garantir la sécurité des usagers, d'autant plus que cette rue longe le collège Jacqueline Soulangue, et est donc très fréquentée par les collégiens, les parents d'élèves et les bus scolaires.

La circulation sera en sens unique de l'intersection avec l'avenue Lobbé vers la rue du 8 mai 1945, des places « stationnement bus » seront créés ainsi qu'une place PMR et un passage piéton, un cheminement piétonnier destiné aux élèves sera également matérialisé.

Monsieur le Maire précise que ces opérations d'investissement sont éligibles aux aides au titre de la sécurité routière, recettes provenant du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 hab, dispositif géré par le Conseil Départemental.

Le coût des travaux pour cette opération étant de 40 890.00 € HT soit 49 068.00 € TTC, le plan de financement serait donc le suivant :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	40 890.00 €	
TOTAL TTC	49 068.00 €	
Sécurité routière recette provenant du produit des amendes de police – Taux de subvention : 35 % - Plafond de subvention		11 500.00 €
Auto financement communal (/ Coût TTC)		37 568.00 €
TOTAL		49 068.00 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 8 049.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

Vote pour : 17 (13+4 procurations) contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

Village préféré des français : Monsieur le Maire revient sur la 4^{ème} place obtenue par la commune dans le cadre de l'émission de télévision « Le village préféré des français »,

Eclairage public : La commune ne bénéficie plus d'un contrat d'entretien des installations, les prestations de dépannage se font désormais au coup par coup. Une intervention a lieu actuellement (hier mercredi 9 juillet et ce jour) pour le dépannage de toutes les lampes défectueuses.

Monsieur le Maire propose de réfléchir au passage en LED pour la totalité du réseau ou peut être par tranches et de demander une étude à cet effet,

Eco-lotissement de la Michoune Basse : Le PA modificatif (Permis d'aménager) et le PC (Permis de construire) sont déposés. L'instruction de chacun est menée parallèlement,

Projet Ilot Urbain : Monsieur le Maire indique qu'une négociation est en cours pour l'acquisition d'un bien en vue de créer une liaison douce (cheminement piétonnier ou vélo) comme cela est préconisée par l'étude en cours,

Le fleurissement : en vue du concours du fleurissement, les élus peuvent transmettre les photos réalisées sur l'adresse mail contact@commune-beaulieu-sur-dordogne.fr,

L'aire de camping-car : au 30 juin la fréquentation est en hausse de 30%,

Concernant l'activité gabare, les données de la fréquentation n'ont pas encore été communiquées pour mai et juin.

Les prochaines manifestations :

- Le 11/07/2025 : marché nocturne organisé par l'association des commerçants,
- Le 14/07/2025 : « le tout ce qui roule » organisé par le BCA au stade, la kermesse et le Marché de Producteurs de Pays organisés par l'harmonie Beaulieu-Vayrac quartier de la Chapelle,
- Le 19/07/2025 : le comice agricole à Brivezac,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20